

Nombre de Conseillers
en exercice : 23
Présents : 17
Votants : 23

L'an deux mil vingt et un, le 10 décembre, le conseil municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de M. Philippe JANICOT.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 décembre 2021

PRESENTS : Mme BEAUGERIE Delphine, M. BIAD Brahim, Mme BOUCHON
Véronique, Mme BOURGEOIS Annick, Mme COQUEL Laure, M. DOUDARD
Christian, Mme HAY Salomé, M. JANICOT Philippe, M. LARROQUE Joël, M.
NARAIN Gino, M. SAUVAGNAC Bernard, M. TOURNIEROUX Vincent, M.
VALADON Thierry, M. VILLAUTREIX Joël, Mme ASTIER Martine, M. EJNER
Pascal, M. ZBORALA Bernard.

ABSENTS : Mme BRAILLON Eliane (Pouvoir à Mme BOUCHON Véronique),
Mme MOREAU Aurore (Pouvoir à M. JANICOT Philippe), Mme MOUMIN Manon
(Pouvoir Mme COQUEL Laure), Mme WISSOCQ Mathilde (Pouvoir à Mme
BOURGEOIS Annick), M. BOURDOLLE Philippe (Pouvoir à Mme ASTIER
Martine), Mme DEBAYLE Michèle (Pouvoir à M. EJNER Pascal).

Secrétaire de séance : M. Gino NARAIN

Affiché le : 15/12/2021

15. Convention de partenariat entre la commune de Boisseuil et ENEDIS concernant le poste de transformation électrique du bourg de la commune.

Des travaux importants d'aménagement ont été réalisés par Limoges Métropole rue Antoine Blondin. Néanmoins, le poste de distribution électrique, situé en face de l'école élémentaire, nécessite un nettoyage permettant d'être mieux intégré dans l'environnement.

A ce titre, ENEDIS prendra en charge financièrement le nettoyage de ce poste ainsi que les travaux de maçonnerie qui seront réalisés par une entreprise d'insertion professionnelle de personnes adultes handicapées, IDEA, située à Limoges.

Parallèlement, les jeunes du Conseil Municipal des Jeunes de Boisseuil et l'école élémentaire ont souhaité réaliser chacun une fresque sur supports.

ENEDIS a donné un avis favorable dans la mesure où ce projet entre dans la nouvelle politique « responsabilité sociétale d'entreprise » qui se veut être un service public à impact positif sur les territoires. Ces fresques seront collées sur deux pans de mur face à l'école.

Il convient par conséquent de signer une convention de partenariat permettant de fixer les engagements de chacun.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **d'autoriser le Maire à signer la convention avec ENEDIS ainsi que tout document devant intervenir dans ce cadre,**
- **de donner au Maire toutes autorisations nécessaires aux fins envisagées.**

VOTE 23	POUR 23	CONTRE 0	ABSTENTION 0
----------------	----------------	-----------------	---------------------

Fait et délibéré en Mairie
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Le Maire,
Philippe JANICOT

